



COMITE SYNDICAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 22 FEVRIER 2007 A 17H30

AU FORUM D'ARGENCES

Etaients présents

M. CLET (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme GUETIN (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. HARDEL (Délégué de la C.A. « Caen la mer ») M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LEBON (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LECONTE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »)M. LEPAREUR (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LESPAGNOL (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. PIELOT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme PREEL (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SCHMITT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SLAMA (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SUEUR (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. TOUZE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme VINCENT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. « Caen la mer »).Mme MOTTIN (Déléguée de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), Monsieur Alain YAOUANC (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. LERMINE (Délégué suppléant de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), Monsieur Michel LE BOUTEILLER (Délégué suppléant de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. VERMEULEN (Délégué de la C.D.C. du Cingal), M. LACOSTE (Délégué de la C.D.C. du Cingal), Mme AZE (Déléguée suppléante de la C.D.C. du Cingal), M. GARNIER (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. MOKEDDEL (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. CAVELLEC (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. DUBOIS (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. BONNET (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. ENTFELLNER (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen «), M. ELIE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen «), M. DELIVET (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. LELAIT (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), Mme PARIS (Déléguée de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. PICHON (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. DELALANDE (Délégué suppléant de Clinchamps-sur-Orne), Mme MULLER (Déléguée de Colleville-Montgomery), M. SOULAT (Délégué suppléant de Laize-la-Ville), Mme THIMON (Déléguée de Le Bû-sur-Rouvres), M. GUEZET (Délégué de Ouistreham), M. LEDRAN (Délégué de Ouistreham), Mme GOUBERT (Déléguée d'Urville)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**

M. BLANCHARD, pouvoir à Mme PREEL
M. CHARPENTIER, pouvoir à M. SUEUR
M. DELEUZE, pouvoir à M. LESPAGNOL
M. DETEY, pouvoir à Mme VINCENT
M. DUNCOMBE, pouvoir à M. VINOT-BATTISTONI
M. GASNIER, pouvoir à M. LEBON
Mme GIGNOUX, pouvoir à Mme GUETIN
M. LEMENUEL, pouvoir à M. LE CARPENTIER
M. PIZY, pouvoir à M. LECONTE

- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais »**

Mme LEFRANCOIS, pouvoir à M. LORIN

- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon »**

M. GIRARD, pouvoir Mme LE BRETHON
M. GUILLEUX, pouvoir à M. ENTFELLNER

Etaient excusés

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**

M. AUFFRET
Mme BENARD
Mme CATTEAU
M. LE ROUX
M. PIMONT

- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue »**

M. LEVIVIER Yvon

- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon »**

M. BOUCHARD

- **Communes hors-EPCI**

M. PICARD (Commune de Clinchamps-sur-Orne)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2006
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau
3. Point sur le Pays de Caen
4. Extension du périmètre du Pays à la commune de Le Bû sur Rouvres
5. Approbation de la convention d'ingénierie territoriale avec le Conseil Régional
6. Création d'un 2^{ème} poste de chargé de mission « Pays »

7. Orientations budgétaires 2007
8. Questions diverses

Accueil des participants

Madame LE BRETHON : La commune d'Argences a la gentillesse de nous recevoir ici aujourd'hui. Je tiens à remercier M. le Président pour son accueil. C'est la première fois que le Comité Syndical se réunit à l'est de Caen-Métropole, dans la Communauté de communes « Val es dunes. »

Monsieur PICHON : « Madame le Président, mes chers collègues, je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle « le Forum », Argences étant notre siège de Communauté de communes. C'est vrai que nous attachons beaucoup d'importance à ces visites de collègues, cela permet de voir ce que nous vivons tous les jours en terme de problèmes de circulation, même si aujourd'hui, d'après ce que l'on m'a dit, la circulation était relativement fluide. Normalement, il faut plutôt compter 45 minutes à partir de la sortie de Caen. Vous avez pu également voir comment nous nous développons.

Tout d'abord, je voudrais dire quelques mots rapides sur notre Communauté de communes. Elle s'appelle « Val es Dunes ». Nul n'ignore que c'est une grande bataille qu'a livrée Guillaume le Conquérant et qui est fondatrice. Sans « Val es Dunes », Guillaume et Hastings n'auraient pas existé. C'est ce qui lui a permis d'asseoir son pouvoir grâce au Roi de France. C'est vrai que nous avons choisi ce nom quasiment sans hésiter. Nous voulions nous ancrer dans notre Histoire et celle de la Normandie. La décision fut donc unanime et très rapide.

Nous regroupons 17 communes avec officiellement 13 000 habitants, en fait beaucoup plus de 15 000. Mais je n'aurais pas besoin de dire à Madame le Président qu'avec la façon dont sont organisés les nouveaux recensements, nous ne saurons jamais nos populations exactes. »

Madame LE BRETHON : « Malheureusement, je partage votre opinion. »

Monsieur PICHON : « Nous savons par nos propres recoupements que nous dépassons les 15 000 habitants.

Ce qui nous importe, et André LEDRAN en faisait part, c'est qu'à venir dans notre Communauté de communes, vous voyez comment elle se développe. Vous êtes peut-être, avant la réunion, passés par la RD 613, l'ex-RN 13, et vous avez pu constater que notre zone d'activité se transforme complètement. Je dois dire, qu'au sein de Caen-Métropole, nous avons le sentiment, comme je crois d'autres Communauté de communes, que pour que nous réussissions tous, il faut que Caen réussisse. Mais nous pensons que nous pouvons développer des pôles de développement secondaires, nous ne revendiquons pas plus, qui permettent à nos populations de vivre.

Je tiens à souligner un point, que nous avons nous-mêmes découvert en faisant notre diagnostic territorial. Nous étions, hors Communauté d'agglomération, le premier employeur de Caen-Métropole. On voit que l'on a déjà une réalité de pôle de développement et nous tenons absolument à maintenir cette réalité et à la développer.

Nous avons le sentiment, et nous pensons que c'est l'avenir de notre Communauté de communes, que nous avons des besoins de proximité et que c'est normal que nos habitants puissent se loger sans difficultés, trouver un travail à proximité, et qu'ils puissent bénéficier d'un minimum de services à leur disposition.

Les grands services, c'est à Caen qu'il faudra les trouver évidemment. Mais les services de proximité, c'est normal de les trouver chez nous, aussi bien pour acheter un paquet de vis que pour apprendre à nos enfants à nager. Pour aller écouter un opéra, on sera, bien sûr, mieux à Caen qu'à Argences ou Moul.

Nous pouvons exister à côté de Caen, au sein de Caen-Métropole. Il y a une réelle nécessité de ce type de développement dans l'avenir pour toutes les Communautés de communes.

Ayant eu quelques inquiétudes sur le quorum, je vous remercie d'être si nombreux. »

*

* *

Madame LE BRETHON : « Avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour, il convient donc de saluer l'arrivée dans le Comité du représentant de la dernière collectivité adhérente :

Pour la commune de Le Bû sur Rouvres :

- Madame Marie-Claude THIMON, Maire, qui est le 101^{ème} Membre du Comité Syndical.

Je voudrais signaler, à côté de ce nouveau Membre, le décès de M. LEFONDRE, Maire de Rosel, qui nous a quittés à la fin de l'année, qui était un des délégués de la Communauté de communes « Entre Thue et Mue » et qui jouait un rôle important, au sein de la commission « Lecture du Schéma et Urbanisme réglementaire », compte tenu de ses compétences juridiques. Il a été remplacé par M. CAVELLE, Maire de Bretteville-l'Orgueilleuse que je salue et comme délégué suppléant par M. DURAND, Maire de Rots.

Il est à noter également que Monsieur AUFFRET, Maire de Saint Aubin d'Arquenay, a remplacé Monsieur NICOLAS en tant que Délégué titulaire de la Communauté d'agglomération « Caen la mer ». Transmettez à Monsieur NICOLAS nos remerciements.

Le Comité Syndical, dans sa nouvelle composition, étant installé, nous allons passer à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25 octobre 2006

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Madame LE BRETHON : « Depuis la dernière réunion du Comité Syndical le 25 octobre 2006 à l'Auditorium du Musée de Beaux Arts, le Bureau s'est réuni 3 fois le 17 novembre, le 15 décembre 2006 et le 18 janvier 2007. Tous les membres du Comité ont reçu à titre d'information les procès verbaux des réunions des 17 novembre et 15 décembre.

Mais avant d'évoquer les questions essentielles abordées lors de ces réunions, il convient de mettre en avant deux points majeurs qui vont marquer très fortement l'avenir du Syndicat. Alors que son périmètre est aujourd'hui, sauf modification du paysage intercommunal, fixé pour plusieurs années

avec l'arrêté préfectoral du 1er décembre qui autorise l'adhésion de la Commune de Le Bû sur Rouvres, il y a lieu de mettre en avant :

- les prises de compétence "Pays" et "Charte d'Urbanisme Commercial". Tous les membres du Comité ont reçu copie de l'Arrêté Préfectoral du 26 décembre.
- le lancement de l'élaboration du SCoT.

Comme il en avait été décidé lors de la dernière réunion du Comité Syndical, cela s'est traduit par la mise en place de deux nouvelles commissions :

- la commission "Administration Générale" présidée par Mme Martine VINCENT, dont un de ses premiers objectifs est l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur, rigoureux mais souple, qui devrait être présenté au Comité Syndical lors de sa réunion du 5 Avril. C'est dans le cadre de ce règlement que seront définies les compétences et le fonctionnement de la Commission "Pays".
- La commission "Conduite du SCoT" présidée par Monsieur Jean-Michel GASNIER qui va suivre l'ensemble de la procédure d'élaboration du SCoT et qui fera part de son avis et de ses propositions au Bureau. »

Madame VINCENT : « Nous avons eu notre deuxième réunion cette semaine et nous nous sommes mis d'accord sur une proposition de règlement intérieur à présenter au prochain Bureau. S'il est validé, il sera présenté au prochain Comité Syndical. »

Madame LE BRETHON : « En quelques mois, le Syndicat a pris une autre dimension qui va le positionner parmi les principaux acteurs de développement et de l'aménagement du Territoire Bas-normands. C'est un bel outil de travail et un moyen d'échanger, le Numéro spécial "Cent pour Cent", sur les Pays de Basse-Normandie et donc sur le Pays de Caen en est une première illustration. Pour la première fois le "Pays de Caen" apparaît aux côtés des autres territoires Bas-normands. C'est la reconnaissance d'un périmètre qu'on juge pertinent où vivent et travaillent au quotidien 340 000 personnes. Vous avez rappelé Monsieur Pichon, les caractéristiques d'un territoire. Mais c'est aussi la nécessité pour ce territoire de tisser des liens avec les 12 autres territoires. Nous devons nous organiser « intra Caen-Métropole » mais aussi avec l'extérieur. Qu'on ait réussi à élaborer le Pays et le SCoT sur un territoire, ce sont des atouts pour favoriser ces rapprochements que rendait plus difficile le nombre élevé de villes moyennes ou petites irriguant l'ensemble du territoire bas-normand.

La Capitale Régionale dispose de nombreux atouts que l'on partage. C'est une Capitale Régionale qui appartient à l'ensemble du territoire et la récente étude de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires, la " D.I.A.C.T.", autrefois DATAR vient de reconnaître Caen comme une métropole, certes moyenne, mais en bonne compagnie : Rennes, Montpellier, Orléans... etc.

Caen est la plus petite par sa population mais elle maintenant identifiée comme une Métropole.

L'objectif de l'étude, réalisée par l'Association "Population et Avenir" était d'analyser et de comparer l'attractivité des métropoles moyennes en France en étudiant la ville centre et l'unité urbaine, à savoir 18 communes.

7 Capitales Régionales sur 8, dont la population comprend entre 200 000 et 500 000 habitants ont été retenues dans cette étude, la dernière étant Rouen. La Capitale Régionale Haut-normande n'a pas été étudiée apparaissant désormais trop proche de Paris.

L'unité urbaine de Caen se classe au 4^{ème} rang.

Sans doute, ce type d'étude peut toujours appeler des réserves, s'agissant d'études qui s'appuient sur des statistiques. C'est un certain nombre de critères. Peut-être que l'actualité nous positionnera encore mieux.

En 2003, une étude réalisée par la DATAR sur les villes moyennes européennes s'intéressait à 180 agglomérations de plus de 200 000 habitants et nous avons été éliminé. Il manquait quelques centaines d'habitants alors que l'étude s'appuyait sur le recensement de 1999. L'interpellation sur ce point n'est donc pas restée sans suite. Le message a été retenu. Caen figure aujourd'hui dans les études réalisées au niveau national.

Il faut s'en féliciter car, selon le titre de l'étude, c'est son attractivité qui est en jeu, tant au niveau national qu'euro péen. Il est nécessaire de se situer dans la comparaison pour obtenir du mieux.

Nombre de travaux du Syndicat vont déjà dans ce sens. Les nouvelles compétences ne pourront que les élargir et les compléter.

Projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

Madame LE BRETHON : « Le SRADT a été approuvé par le Conseil Régional le 9 février 2007. Il appartiendra au Syndicat, au moment opportun, s'il est consulté ou à l'occasion de l'enquête publique, de faire part de ses éventuelles observations, d'avancer dans les réflexions. »

DTA de l'Estuaire de la Seine

Madame LE BRETHON : « Suite à l'approbation de la DTA, le principe de la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation avait été décidé. Nous avons émis des réserves sur sa portée.

Une première réunion s'est tenue à Rouen le 10 novembre 2006, Monsieur LEDRAN représentait le Syndicat. Le point sur la DTA est intervenu à l'issue de 3 heures de débats sur des dossiers qui n'intéressaient pas la région Caennaise mais le seul estuaire de la Seine.

Au-delà du recul qui semble avoir été pris par rapport à ce document dont l'élaboration a commencé il y a une dizaine d'années, se pose le problème de l'appui du dispositif de suivi-évaluation sur le Conseil de l'Estuaire qui avait été créé pour le suivi de la gestion de l'estuaire, estuaire pris dans sa définition géographique, à savoir qu'il s'arrête à Trouville-sur-Mer d'où sa très forte connotation scientifique et environnementale. Ce Conseil même élargi, a-t'il une légitimité pour gérer le suivi de la DTA ? La réponse est du ressort de l'Etat. »

Monsieur LEDRAN : « Nous étions convoqué à 14h30. Nous avons vu défiler un certain nombre de questions. A un moment, l'un d'entre nous à demander s'il était possible de modifier l'ordre du jour pour que cette question sur la DTA qui était en fin de réunion vienne un peu plus tôt. Nous avons tous besoin de rentrer en ce mois de novembre où la nuit tombe plus vite. Ca n'a pas été possible et Monsieur le Préfet de la Haute-Normandie a estimé qu'il était plus intéressant pour nous d'entendre les différents intervenants que d'attendre dans le couloir.

Finalement notre présence ne servait pas à grand-chose puisqu'il s'agissait de valider un document qui pose toute une série de questions sur la manière dont la DTA doit s'appliquer sur un certain nombre de choses. Il appartient aux services de l'Etat de faire ce travail d'évaluation. Nous sommes spectateur dans cette affaire. Tout ça n'a pas servi à grand-chose sauf à marquer, une fois de plus, la considération avec laquelle, de l'autre côté de la Seine, on nous apprécie. »

Madame LE BRETHON : « Mais la DTA existe et il faut la suivre »

Monsieur LEDRAN : « Oui, elle existe mais il faut la subir. »

Schéma Départemental pour l'implantation d'éoliennes - Projet de Charte

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat est très étroitement associé à la révision de ce Schéma, étant membre d'une part de la commission consultative, d'autre part du groupe technique qui suit les projets.

Une plaquette de communication a été réalisée et explique les raisons de la mise en place de ce Schéma.

Au cours de la dernière réunion de la commission consultative le 16 janvier à laquelle participait Monsieur LEDRAN, nombre de questions ont été posées, notamment sur le statut des Zones de Développement Eolien (Z.D.E.) sur les règles d'urbanisme qui s'y appliquent, sur leur opposabilité...

L'échelle du SCoT semble pertinente pour une bonne approche de la politique d'implantation des éoliennes dans le Département du Calvados.

Cependant, compte tenu des interrogations qui subsistent sur les questions réglementaires, l'Etat a décidé de mettre en place un groupe de travail constitué d'élus de la Commission Environnement du Conseil Général, d'élus du Syndicat, du SCoT, d'élus d'EPCI et de communes dotées de PLU ou soumises au RNU.

Le Syndicat a saisi le Préfet pour être membre de ce groupe de travail.

Afin de pouvoir jouer un rôle constructif, le Bureau a décidé de mettre en place un groupe de travail technique éolien dans le Syndicat pour bien suivre les informations, animé par Michel Marie et composé de Madame Lefrançois et de Messieurs Entfellner, Fleury, Ledran, Pichon, Vermeulen. Nous sommes en ordre de marche pour bien suivre ce sujet et de quelle manière doit être traitée la question. »

Urbanisme Réglementaire

Madame LE BRETHON : « Le Bureau a donné un avis, qui figure intégralement dans tous les procès verbaux diffusés à l'ensemble des membres du Comité, sur les dossiers et les procédures suivantes :

Une modification de POS :

- Commune de Douvres la Délivrande

Trois diagnostics :

- PLU d'Argences
- PLU de Bourguébus
- PLU de Fontaine-Etoupefour

Sept PADD :

- PLU de Bernières-sur-Mer
- PLU de Biéville-Beuville
- PLU de Lion-sur-Mer
- PLU de Clinchamps
- PLU de Laize-la-Ville
- PLU de Boulon
- PLU de Bretteville L'Orgueilleuse

Un projet arrêté

- PLU d'Hérouville-St-Clair

Tous les avis ont été favorables avec parfois quelques observations ou réserves mais qui ne remettent pas en cause l'économie générale des documents arrêtés :

- la demande, à propos du diagnostic du PLU de Fontaine-Etoupefour, d'avoir une vision d'ensemble des perspectives de développement de l'urbanisation dans le secteur compris entre la Vallée de l'Odon et la RD 8, compte tenu des projets de développement de Fontaine Etoupefour et d'Eterville.

- l'envoi d'un courrier au Préfet pour l'interroger sur l'avancement des réflexions, voire des études sur le prolongement du grand contournement Sud, à l'ouest de la vallée de l'Orne. Il conviendrait de savoir si les projets de PLU, peuvent hypothéquer, en l'occurrence ceux de Clinchamps et de Laize-la-Ville, le futur prolongement du grand contournement. Il s'agit là, certes, d'un projet à moyen ou long terme mais d'ores et déjà un tracé devrait être discuté et validé pour favoriser la protection de la future emprise et la mise en place d'une politique foncière.

- la volonté du Syndicat de voir les dispositions du PLU de Bretteville l'Orgueilleuse contribuer à la valorisation de la zone d'activité jouxtant au sud la RN13 dans la mesure où la dite zone constitue une des vitrines en entrée d'agglomération, de la qualité du tissu économique de la métropole Caennaise.

Enfin, il sera dorénavant précisé à toutes les communes élaborant un PLU que l'avis favorable du Syndicat au niveau du PADD concerne uniquement les grandes orientations d'aménagement. Il appartiendra à la commune lors de la mise au point de son projet de PLU de disposer de l'accord de l'ensemble des partenaires et notamment des gestionnaires de réseaux (eau, assainissement) afin de valider la faisabilité des projets d'urbanisation de la commune.

Monsieur LACOSTE : « Ce matin j'étais au Syndicat de la Laize. Il apparaît qu'il y a pénurie d'eau potable sur le Syndicat d'eau Sud Calvados. Il n'arrive pas à fournir et ne peut donc donner des avis favorables à la Préfecture sur les PLU, y compris ceux hors-territoire. Il y a un blocage de l'urbanisme au Sud de l'agglomération caennaise. Il se dit que certains PLU seraient bloqués pour donner de l'eau à Caen. Le fait qu'il y ait deux Pays ne facilite pas les choses.

J'ai demandé au Conseil Général où en est la recherche en eau. Aujourd'hui, dans le cadre du SCoT, il va falloir que l'on traite de ce problème et avoir un poids politique suffisamment fort pour pouvoir alimenter les projets de développement du territoire de « Sud Calvados » à Caen la mer. La réserve d'eau potable est minime et bloquée. »

Madame LE BRETHON : « Il faut creuser la question et s'assurer de la situation pour la ville de Caen. Il faut garder le calme. S'agissant d'une question technique, il faut la traiter dans l'intérêt général et pas dans un « constat de reproches » de ne pas avoir fait un grand Pays.

Monsieur VERMEULEN : « Je me souviens avoir soulevé cette question dans une réunion de Bureau et vous voyez que cela se concrétise, parce que non content de ne pouvoir alimenter, faute de produit, nous avons aussi des problèmes de canalisations, d'alimentation. Je crois qu'il faut être effectivement très vigilant.

Cette notion d'eau potable me paraît primordiale pour le développement de notre secteur, c'est pourquoi il faut la noter dans chaque avis sur les PLU. »

Monsieur GUEZET : « Je suis membre du Bureau du SYMPERC, le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen qui regroupe 81 communes, et dont le Syndicat de la Laize ne fait pas partie. Le problème qui a été évoqué en Bureau au niveau de ce SYMPERC est l'approche de ce Syndicat autour de Falaise qui alimente partiellement aujourd'hui le Syndicat Sud Calvados, entre autres à travers une canalisation qui arrive de leur forage.

Cette discussion a été assez vive, dans la mesure où il a été plus ou moins approché et discuté le domaine des territoires de Pays avec les problèmes d'adduction et d'achats d'eau. La discussion est actuellement ouverte entre le Bureau du SYMPERC et les responsables de ce Syndicat.

Monsieur LEDRAN : « Il n'y a pas de miracle. A partir du moment où il n'y a pas suffisamment d'eau à tel endroit en qualité et en quantité, ou à certains moments de l'année, cela dépendant aussi de la saison, ce n'est que par un maillage des différents secteurs que l'on pourra trouver des réponses aux besoins.

C'est le rôle de ce Syndicat de production d'eau de la région de Caen, que préside Daniel Françoise, qui nous a bien dépannés puisque maintenant nous sommes reliés par une canalisation. Je crois que c'est un travail qui doit se prolonger, peut-être dans les secteurs plus au Sud de façon à pouvoir mailler les différences ressources et apporter les compléments nécessaires en quantité et en qualité. Il n'y a pas d'autres solutions. »

Monsieur LACOSTE : « Notre Syndicat n'a que 11 000 m³. Il ne peut pas en avoir plus, c'est bloqué. Effectivement, il peut y avoir des interconnexions. Mais la clé se trouve dans le Syndicat de production de Sud Calvados qui nous concerne et qui alimente pour partie Caen.

Le climat entre les deux Pays n'est peut-être pas favorable à trouver des solutions. Aujourd'hui il faudrait dire les choses comme elles le sont. J'ai entendu une petite accusation comme quoi le prélèvement pour Caen la mer est actuellement supérieur à la convention de départ, tout cela restant à vérifier. Le climat n'est pas favorable pour trouver une solution »

Madame LE BRETHON : « L'eau potable n'est pas une eau de la Communauté d'agglomération, c'est l'eau de la Ville de Caen. »

Monsieur LACOSTE : « Il y a la production et la distribution. Dans la production, il y a des accords et des conventions. Aujourd'hui, il apparaîtrait que « Sud Calvados » fournit davantage l'agglomération caennaise que ce qui était prévu au départ.

Il nous manque de l'eau et le Préfet bloque les PLU tant qu'il n'a pas l'attestation du Syndicat « Sud Calvados » de fournir l'eau. »

Monsieur LEDRAN : « Dans le cadre de sa compétence pour l'équipement rural, le Conseil Général est saisi de ce problème de l'eau. Cela a fait l'objet du débat lors de la réunion budgétaire dernière.

Monsieur LACOSTE : « J'ai pris rendez-vous auprès de Monsieur MASSON au Conseil Général pour savoir où en était la prospection et les raccordements prévisibles. Là il y a un blocage. »

Monsieur LEDRAN : « Cela relève du Conseil Général. »

Madame LE BRETHON : « Cela relève également de l'ensemble des collectivités car nous partageons cette difficulté. La ville de Caen va regarder ce problème de fond et je vais m'y employer rapidement. »

Projet de PLU arrêté d'Hérouville St Clair

Madame LE BRETHON : « Le Bureau a estimé que les modifications apportées au PLU correspondent aux demandes du Syndicat pour justifier de la compatibilité avec le Schéma Directeur et qu'un avis favorable peut être donné. Mais il souhaite avoir des précisions sur les motivations du classement en zone A de la vallée du Dan, alors que le Syndicat avait préconisé à plusieurs reprises un classement en zone N.

La validation par les maîtres d'ouvrage du tracé du futur BUN et de la future LIQN mérite également d'être confirmée. Il est temps qu'on ait un tracé définitif.

Par ailleurs, le PADD n'indique pas clairement la destination des terrains situés entre l'Orne et le canal, au niveau du bassin d'Hérouville alors qu'ils restent à vocation industrialo-portuaire au Schéma Directeur. Le Bureau a souhaité avoir des informations sur les futurs projets que la commune d'Hérouville-Saint-Clair pourrait avoir pour ces terrains.

Monsieur THOMAS, présent à la réunion, a :

- informé le Bureau qu'il fera le nécessaire pour que les terrains de la vallée du Dan soient classés en zone N,
- confirmé la volonté de la commune d'Hérouville-Saint-Clair de maintenir des activités économiques et notamment industrielles sur les terrains entre l'Orne et le canal près du Bassin d'Hérouville,
- confirmé que les tracés du BUN et de la LIQN allaient bientôt être définitivement fixés et qu'une fois validés par le Conseil Général et Caen la Mer, le Syndicat sera consulté sur la compatibilité de ces tracés par rapport au Schéma Directeur. Il est indispensable que ce soit fait.

Au vu de ces prises de position, le Bureau a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur le PLU arrêté d'Hérouville-Saint-Clair. »

PLU approuvé d'Epron

Madame LE BRETHON : « Lors de la dernière réunion du Comité Syndical, les suites à donner au PLU d'Epron ont fait l'objet d'un large échange où le point de vue de la Commune a été largement exprimé par Monsieur Daireaux. En conclusion, le Comité a estimé que le PLU approuvé d'Epron ne pouvait produire ses effets en l'état, sauf à hypothéquer le développement du Pôle scientifique autour du GANIL et notamment le projet EURISOL.

Délégation a été donnée au Président pour faire un recours gracieux auprès du Conseil Municipal d'Epron afin de lui demander de rapporter sa délibération approuvant le PLU et, dans la négative, d'introduire un recours auprès du Tribunal Administratif.

Par courrier du 8 novembre le Conseil Municipal a informé le Syndicat de sa volonté d'engager une réflexion avant d'en délibérer.

Le Conseil Municipal d'Epron a délibéré le 18 décembre en rejetant le recours gracieux aussi bien irrecevable que mal fondé de Madame la Présidente de Caen-Métropole et informé le Syndicat qu'il pouvait faire un recours au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Bureau, au vu de cette délibération, n'a pu qu'en prendre acte, la délégation donnée au Président pour exercer un recours devant alors être mise en œuvre.

Par courrier du 30 janvier, Monsieur le Maire d'Epron a transmis au Syndicat la délibération prise également le 18 décembre concernant la demande de recours gracieux du Préfet et où la commune s'engage expressément à délibérer, à nouveau, sur ce P.L.U. en vue d'opérer une modification le jour où le P.I.G. EURISOL sera arrêté par décision de M. le Préfet du Calvados et sursoit provisoirement à l'octroi d'autorisations de construire dans les zones AUE et AUEa, jusqu'à l'élaboration du P.I.G.

En conclusion, le Comité Syndical se réunissant le 22 février date limite du dépôt des recours, le recours a été déposé au Tribunal Administratif, le Comité Syndical ayant toujours la possibilité de le retirer ultérieurement. Ce dépôt a été effectué dans la journée d'hier, le dernier jour du délai prévu. Quelques commentaires peuvent être faits. Par courrier du 30 janvier, le Syndicat a découvert que le PLU d'Epron était également contesté par l'Etat et que le Conseil municipal d'Epron s'engageait à modifier son PLU si un PIG était institué, et qu'il s'engageait également à ne pas délivrer des permis de construire dans cette attente.

Ce positionnement n'est pas tout à fait le même que celui fait par rapport au Syndicat où dans la délibération la demande de recours gracieux a été purement et simplement rejetée.

Il est d'ailleurs à noter que dans les articles de presse il a toujours été fait état des positions de Caen-Métropole vis-à-vis du PLU et par contre que force et de constater que les observations du Préfet vis-à-vis du PLU était toujours passées sous silence. »

Monsieur LEDRAN : Il serait peut-être intéressant pour les nouveaux membres de réexpliquer le dossier »

Madame LE BRETHON : « Je laisse la parole à Monsieur DAIREAUX »

Monsieur DAIREAUX : « Je vous remercie. En effet, nous n'allons pas refaire le débat. J'ai présenté la dernière fois les arguments tendant à démontrer que nous avons quand même essayé de respecter toutes les contraintes dont nous avons connaissance.

Madame le Président, vous avez dit qu'il ne fallait pas hypothéquer l'avenir de la recherche. Bien entendu, nous sommes sur la même longueur d'onde. Voilà pourquoi la réflexion que je vais faire me paraît être importante. On a vu le fait que la demande du Directeur du GANIL vienne très tardivement montre combien c'est difficile de se projeter dans l'avenir, en tout cas pour ce genre d'établissement et pour le développement de la recherche.

Cale montre aussi que les scientifiques, et cela n'est pas de leur faute, ne sont pas des urbanistes. Ils pensent leur projet mais ils ne pensent pas forcément à faire réserver les terrains qui vont avec. Là ils l'ont fait tardivement, mais là n'est pas le souci.

Si un jour EURISOL vient à côté du GANIL, sachant qu'il n'y aura pas de terrains ultérieurement, c'est programmer l'arrêt de mort de l'ensemble du GANIL, SPIRAL 2, et EURISOL à 25 ans, 30ans ou 35 ans.

Il serait peut-être plus judicieux dès aujourd'hui d'engager une réflexion pour essayer d'installer ce fameux pôle, qui existe déjà en la personne du GANIL, pour trouver un autre endroit. Ca n'est pas que je ne veuille pas d'EURISOL sur Epron, mais une fois qu'il y aura EURISOL, ensuite, ce sera terminé. »

Madame LE BRETHON : « Il faut voir cela sur le très long terme notamment avec le Pays. D'accord pour réfléchir pour le mettre ailleurs, mais à force d'aller plus loin, on va aller chez les autres.

On fait actuellement du renouvellement urbain, comme par exemple le projet des « Rives de l'Orne ». La vie des équipements scientifiques est sur la même donne, donc il faut prévoir dès aujourd'hui. Il faut s'habituer à ces remises en cause de l'espace.»

Madame LE BRETHON : « La Commission Locale d'Information a été constituée. Un recours a été déposé et je vous le ferai parvenir rapidement.

Elaboration du SCoT

Madame LE BRETHON : « Lors du dernier Comité Syndical, la méthode d'élaboration du SCoT a été approuvée.

L'organisation du premier Forum de la Conférence métropolitaine le 30 novembre a ouvert la démarche qui est toute nouvelle pour notre territoire puisqu'elle associe les élus, les membres du Conseil de Développement et les représentants des Personnes Publiques Associées. Une centaine de personnes y ont participé.

Par ailleurs, neuf ateliers ont déjà eu lieu à l'Auditorium du Musée des Beaux-Arts, organisés par l'AUCAME. Vous en avez tous eu connaissance dans le rapport sur les travaux du Bureau.

- Trois ateliers « développement économique métropolitain »
- Deux ateliers « mobilités-déplacements »
- Deux ateliers « Habitat, logement, services et équipements »
- Deux ateliers « environnement et aménagement du territoire »

La participation moyenne à ces Ateliers a été d'environ 60% des personnes invitées, ce qui est une bonne fréquentation.

Il est apparu opportun, compte tenu de certaines demandes de participation, d'ouvrir les Ateliers à des organismes reconnus comme acteurs de l'aménagement de notre territoire : le Directeur de l'OPAC y était en tant que Membre du Conseil Développement, pourquoi le Directeur de tel ou tel organisme HLM intervenant sur la métropole caennaise n'y participerait-il pas ?

Mais bien entendu, la représentation doit être limitée à un représentant par structure car ces Ateliers doivent conserver un équilibre entre les différentes composantes.

Les actes de ces Ateliers, tout comme les Diaporamas présentés au cours des réunions seront mis en ligne sur le site Internet du Syndicat selon les modalités précisées dans un courrier qu'ont reçu tous les Membres du Comité Syndical.

Une information pour finir sur ce point de l'élaboration du SCoT : par courrier du 8 décembre 2006, le Préfet a fait part de la subvention accordée par l'Etat pour un montant de 289 550 € soit le taux maximum.

Monsieur LEDRAN : « Pour avoir présidé 3 Ateliers, je trouve la démarche passionnante ainsi que le niveau d'informations et d'études apportées par l'Agence et par les différents invités. On sort de ces Ateliers avec le sentiment de s'être enrichi d'une information, extrêmement technique, scientifique et intellectuelle. Je crois que tous ceux qui y participent en sont également heureux. »

Madame LE BRETHON : « On ne peut que se féliciter de la qualité et l'intérêt de ces Ateliers. »

SCoT du Bessin

Madame LE BRETHON : « Son PADD a été présenté à Asnelles le 16 novembre. Monsieur Ledran, présent à cette réunion, a rappelé que la notion d'« espace tampon » prévue entre Caen et Bayeux paraissait désagréable et a proposé d'utiliser une formulation abordant le co-développement des deux agglomérations.

La proximité de l'agglomération caennaise et de l'aéroport de Caen-Carpiquet n'est toujours pas prise en compte. L'agriculture et l'agroalimentaire ne sont pas considérés à leur juste valeur, de même que le littoral.

Le Syndicat aura l'occasion de faire part de ses observations lorsqu'il sera officiellement consulté sur le projet de SCoT arrêté.

Parallèlement la DDE du Calvados a missionné le groupement Katalyse, Ouest-aménagement et Idea-recherche pour mener une étude sur la « détermination de l'impact des politiques locales de développement économique sur le fonctionnement du secteur Caen-Bayeux. Les études et réflexions sont en cours. »

Monsieur LEDRAN : « Je vous ai fait part tout à l'heure de ma participation aux Ateliers du SCoT et de son niveau d'informations. J'assiste aux réunions sur le SCoT du Bessin et du Nord Pays d'Auge. Je pense que l'on n'a pas ici le même niveau de matière, même si c'est un exercice intéressant.

Ma réflexion est sur la nature même des SCoT. Pour avoir, depuis de longues années, conduit avec d'autres la comparaison entre les documents d'urbanisme et le SDAU, avec sa rigueur, certes, mais avec sa qualité de référence pour définir ce qui est possible ou ce qui ne l'est pas, j'avoue que quand je vois s'écrire les SCoT, je me demande avec quels arguments objectifs, on pourra ensuite dire si l'on peut faire ou ne pas faire. J'ai l'impression que c'est souvent pure littérature et je plains ceux qui seront chargés de faire la vérification des documents d'urbanisme par rapport au SCoT.

En ce qui concerne le Bessin je crois qu'effectivement nous avons eu une réunion un peu désagréable, lorsque l'Etat nous a présenté cette étude sur la façon dont se développait l'Ouest, et je regrette qu'un travail n'ait pas été fait dans les autres directions. Il est vrai que l'agglomération caennaise exerce une pression, à travers les demandes de terrains, de projets, et comparée à celle qu'exerce Bayeux, c'était fort désagréable pour les élus du Bessin. C'est une impression dont ils ont conscience puisqu'eux-mêmes souhaitaient établir une zone « tampon », formule qui n'est pas bonne. J'ai souhaité lors de ces réunions à Asnelles que l'on recherche plutôt une formule qui parle de co-développement ou de coopérations dans le développement.

Toute cette zone entre Caen et Bayeux ne se développera que si elle peut justement s'appuyer à la fois sur le dynamisme de l'agglomération et sur l'intérêt que l'on peut porter au Bessin qui possède des éléments intéressants. On ne peut pas s'appuyer sur une sorte de neutralisation d'un secteur qui deviendrait un tampon. Je crois que ce n'est pas sérieux, ce n'est pas réaliste.

Je pense que les choses évolueront dans ce sens-là puisque que c'est dans ce secteur que les atouts, les potentialités de développement sont les plus évidents, les plus concrets. »

Madame LE BRETHON : « Il est très intéressant de participer à ces échanges qui permettent de voir les points forts et les points faibles. »

SCoT Nord Pays d'Auge

Madame LE BRETHON : « Le Document d'Orientations Générales (DOG) a été présenté aux Personnes Publiques Associées en janvier.

L'enjeu pour le Nord Pays d'Auge est d'atteindre 81 000 habitants en 2030 (73 000 habitants actuellement), tout en maîtrisant et renforçant l'excellence de son territoire.

Le cadre de vie, l'organisation du territoire et l'environnement sont définis comme les bases du développement. Des nouveaux bourgs pourront être créés pour limiter la péri-urbanisation.

Le développement sera alimenté par le tourisme et l'agriculture. Des zones « High Tech » seront installées le long des principaux axes et à proximité des échangeurs, avec comme poumon économique Honfleur.

Le document semble cohérent avec le profil du territoire, s'appuyant fortement sur l'environnement et le cadre de vie. Mais tout en préservant ses paysages, le SCoT Nord Pays d'Auge annonce une volonté claire de modernité, de développer ses relations avec en priorité le Sud Pays d'Auge, Le Havre et enfin Caen.

L'aéroport de Saint Gatien, comme outil stratégique est réaffirmé. Le DOG précise qu'il est interdit de construire dans un périmètre de 500m autour de la piste.

Monsieur LEDRAN : « La dernière réunion était la semaine dernière et marquait l'aboutissement d'une étape importante. Elle était théoriquement consacrée à l'examen d'un document qui définissait les modes et les critères d'évaluation dans la réalisation de ce SCoT. Mais le débat a porté sur toute autre chose, puisqu'il a été surtout l'occasion pour les Services de l'Etat de donner leur avis sur le document avec toute une série de questions, tel le problème de l'eau. Ca n'était d'ailleurs pas très passionnant, mais l'intérêt est que c'est un document qui touche à sa fin. Ca nous donne une bonne idée de ce qu'est un SCoT en phase terminale. Peut-être y aura-t-il un intérêt de le lire de très près ? Mais je trouve que c'est un document massif, dense, parfois fastidieux et sur lequel on peut s'interroger.

Mais encore une fois, comparé à un SDAU, je ne vois pas du tout la façon dont on pourra travailler à partir de ce document pour orienter, pour maîtriser, pour faire ce que l'on est en train de faire avec Hérouville ou Epron.

Depuis 17 ans, la seule fois où nous avons eu recours au Tribunal Administratif, c'est aujourd'hui. Cela veut bien dire que le document par lui-même faisait autorité, sans que l'on soit contraint d'en appeler à d'autres instances. Je crois que c'est un document, de par la façon dont il avait été approuvé par l'ensemble des communes, sauf quelques-unes qui l'avaient un peu contesté, qui faisait autorité. Je crains qu'il y ait beaucoup de recours sur des décisions qui seraient prises en fonction du SCoT. »

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Le SCoT Nord Pays d'Auge a été élaboré pour répondre à un contexte et à des problèmes particuliers. Le SCoT de Caen-Métropole sera élaboré dans un autre contexte pour répondre à d'autres préoccupations. Simplement, les inquiétudes d'André LEDRAN portent sur l'expression graphique du document et non sur son contenu. C'est vrai que depuis le départ, nous avons dit qu'il fallait réfléchir sur l'expression graphique du document futur. »

Monsieur LEDRAN : « Je crois que parmi les scénarii retenus, on parle de limiter l'évolution des résidences secondaires. Mais comment fera-t-on dans les communes de la côte pour limiter la part des résidences secondaires par rapport aux résidences principales. »

Madame LE BRETHON : « C'est impossible, c'est le marché qui décide. On ne peut pas refuser la construction de résidences secondaires et heureusement. On peut refuser la construction, mais on ne peut pas savoir si elles seront secondaires »

Monsieur LEDRAN : « C'est ainsi que le problème se pose, et le SCoT, tel qu'il est, n'apportera pas l'outil qui pourra nous permettre de refuser tel ou tel type de lotissements. »

Urbanisme commercial :

Madame LE BRETHON : « Depuis le dernier Comité Syndical, 17 dossiers ont été étudiés en Commission et 14 d'entre eux ont reçu un avis favorable en Bureau.

Dans les prochains mois plusieurs dossiers de grandes ampleurs, totalisant environ 150 000 m² vont être présentés en CDEC. Vu l'importance de ces projets, les élus ont entrepris de mettre à jour la charte d'urbanisme commercial, mission confiée à l'AUCAME. Il faudra faire le « tri » de tous les projets. Certains autour de Caen sont indispensables.

Dans le même temps, une réforme de la CDEC a été lancée d'une part, suite à la mise en demeure de la France par l'Union Européenne pour entrave à la libre concurrence et d'autre part, dans le cadre de la modernisation de l'Etat.

Une Commission de modernisation de l'urbanisme commercial a été installée par Renaud Dutreil en octobre 2006, composée d'élus, d'aménageurs, des représentants des commerçants, d'architectes, de sociologues, des consulaires. Le constat est que la législation de l'urbanisme commercial n'a pas fait ses preuves puisque le nombre de m² autorisés chaque année a été multiplié par trois en dix ans.

L'audit sur la modernisation des CDEC lancé par le Gouvernement précise que 10% des dossiers examinés en CDEC font l'objet d'un recours en CNEC, que la procédure est longue et coûteuse pour les opérateurs économiques et pour l'Etat.

Il faut toujours raisonner dans la durée. Le marché régule. Nous avons l'obligation de nous construire un cadre.

Les premières pistes de réformes s'orientent vers une CDEC qui deviendrait une « Commission Départementale d'Aménagement Commercial » qui prendrait plus en compte les critères d'insertion paysagère, d'architecture, d'environnement, d'aménagement de l'espace et de déplacements.

Que personne n'ait d'inquiétudes sur le nombre de projets. C'est un signe de vitalité. On est dans une démarche de projets avec des volontés de faire. Mais il ne faut pas faire « n'importe quoi ».

Le Syndicat va suivre très étroitement cette réforme et fera part au Ministre de son expérience puisqu'il est le seul en France à être membre d'une CDEC.

Depuis la rédaction de ce rapport, un élément important est intervenu, à savoir, la décision d'IKEA d'implanter dans l'agglomération caennaise un pôle commercial orienté vers l'équipement de la maison. Sur un espace total de 55 000 m², le magasin IKEA s'étendrait sur une superficie de 23 000 m² dont 19 000 m² de surface de vente. Cette volonté d'IKEA intervient alors que nombre de projets de pôles commerciaux sont en projet dans l'agglomération et aux abords de l'agglomération.

Mais il est intéressant de savoir que ce n'est pas une décision française, c'est une décision internationale. Quand les dirigeants d'IKEA sont venus à Caen, on leur a fait visiter différents sites, même hors-agglomération, parce que le développement de tous est important.

Il faut également savoir qu'IKEA ne viendra pas seul. Le projet prévoit 50 000 m² de surface dont 23000 m² est prévue pour IKEA et 37 000 pour implanter d'autres commerces.

Ce projet devra être travaillé, notamment compte tenu de la multitude des projets en cours. C'est indispensable de réfléchir dans le cadre du bassin vie.

On peut rapidement les citer :

- Rots
- Les Rives de l'Odon
- Ifs
- Décathlon à Mondeville auquel il faut associer « Côte de Nacre »
- Hérouville- Saint-Clair
- Les Rives de l'Orne

Il faut organiser l'ensemble.

Ces projets justifient parfaitement la demande faite à l'AUCAME de mettre à jour la Charte d'Urbanisme Commercial et ce, dans un délai relativement rapide.

Il faut aussi noter qu'en l'état actuel de la réglementation, au-delà des effets d'annonce, il y a des procédures à respecter : enquête publique si le projet dépasse 6 000 m² et passage en CDEC. D'où un délai d'au moins 6 mois entre l'annonce d'une volonté d'implantation et l'autorisation effective.

Tels sont les principaux point abordés lors des trois réunions de Bureau. »

Monsieur LEDRAN : « Je pense que le Syndicat va suivre de près cette réforme, puisqu'il est question de modifier la CDEC. Or nous avons plusieurs longueurs d'avance puisque nous avons depuis quatre ans, une Charte d'Urbanisme Commercial qui a permis, d'établir une sorte de « code de bonne conduite » qui est un document, là-encore, de référence. En effet, très souvent, c'est en fonction de cette Charte que l'on examine les projets qui sont déposés. Cette Charte s'est révélée fort utile, même si aujourd'hui, on arrive à un temps où il est bon d'en faire un bilan. Nous avons cet avantage unique en France d'avoir un Syndicat qui représente l'ensemble du secteur de Caen-Métropole à la CDEC. Dans l'ensemble, avec Madame VINCENT d'ailleurs, je crois que nos avis sont pris en compte, notamment dans un certain nombre de dossiers, qui font appel en CNEC ce qui est normal, il y a toujours dans le droit une possibilité d'appel.

On se heurte parfois à des absurdités. C'est ainsi qu'une des décisions a été annulée par le Tribunal Administratif parce que les membres n'avaient pas été convoqués par lettre recommandée alors que tous étaient présents. La deuxième raison était que les membres désignés ne l'étaient pas nominativement.

Il me paraît tout à fait utile que nous fassions part de l'expérience que nous avons, à la fois par la Charte d'Urbanisme Commercial et par cette participation en CDEC »

3. Point sur le Pays de Caen

Madame LE BRETHON : « A compter du 1^{er} janvier 2007 et suite à l'Arrêté Préfectoral du 26 décembre 2006, le Syndicat Mixte Caen-Métropole a pris la compétence du Pays et il en devient officiellement la structure porteuse.

En conséquence, le Syndicat sera habilité à contractualiser dans le cadre du futur Contrat de Projet Etat-Région.

Le Syndicat a été invité à participer à deux Conférences des territoires, organisées par la Région et présidées par Philippe Duron. Lors de ces réunions, les orientations de la Région ont été exposées et débattues avec les territoires concernés. Le Syndicat a reçu, le 1^{er} février, la dernière version des orientations du Contrats de projets Etat-Région.

Selon les dernières informations, le Contrat de projet Etat-Région devrait être signé début mars. Ensuite, la Région précisera le contenu et les modalités pour la mise en œuvre du volet territorial. Le contrat de Pays devrait être signé pour février 2008.

D'après les informations dont nous disposons actuellement, les nouveaux contrats devront répondre à trois objectifs pour la Région :

- améliorer la lisibilité de son action dans les territoires pour leurs habitants, en retenant des actions s'inscrivant plus nettement dans les orientations régionales ;
- soutenir les capacités d'animation et d'ingénierie des territoires et les projets structurants déclinant leur stratégie ;
- favoriser la cohésion sociale et territoriale en répondant aux territoires qui en ont le plus besoin, en dynamisant les villes moyennes structurant ces territoires et en améliorant les articulations entre pays, agglomérations et parcs naturels régionaux.

Ces contrats 2007-2013 porteront à la fois sur l'ingénierie territoriale nécessaire à l'animation du projet de territoire et sur l'accompagnement du programme d'action traduisant concrètement à la fois la charte du territoire et la déclinaison locale du SRADT.

Le Syndicat dispose donc de l'année 2007 pour faire des diagnostics plus ciblés sur les thématiques envisagées qui conduiront à un programme d'actions. Cette année 2007 permettra également aux communes et aux communautés de communes de préparer les dossiers qui pourront être pris en compte dans le cadre de la contractualisation.

Depuis le dernier Comité Syndical, Emilie PATRY, chargée de mission Pays, a pris ses fonctions le 1^{er} novembre. Le groupe de travail, présidé par M. Fleury, s'est remis au travail et s'est réuni à plusieurs reprises au mois de novembre et décembre afin de préparer les orientations et le programme d'actions envisagées en vue de la contractualisation.

Lors du Bureau du 15 décembre, il a été décidé de rencontrer chacune des collectivités membres. Un courrier a été adressé à cet effet aux élus représentant les collectivités membres du Syndicat. Ces entretiens, qui ont d'ores et déjà débutés, vont permettre au-delà d'une information sur la démarche du Pays, le Contrat de Projets Etat-Région et le « Volet territorial », d'échanger sur les orientations et les priorités du Pays et de recueillir les propositions d'actions. A cet effet, deux documents d'information sur le Pays et les CPER ont été réalisés.

Au-delà des projets portés par les communes et communautés de communes, le développement durable va constituer une des priorités transversales du Pays.

Dans ce cadre, il pourrait être envisagé la réalisation d'un Plan Climat à l'échelle de Caen-Métropole. Le Plan Climat territorial doit permettre, dans le cadre du futur projet de territoire, aux collectivités d'identifier les principales activités responsables d'émissions de gaz à effet de serre de façon à déployer des plans d'actions.

Pour agir dans ce sens et de manière concrète, l'ADEME propose la signature d'un « Contrat d'objectifs territorial » (COT). Il s'agit d'un contrat négocié entre un territoire et l'ADEME, donnant lieu à des engagements réciproques sur une durée de 3 à 5 ans :

- pour le territoire, il s'agit de mettre en œuvre des objectifs d'activités et des objectifs de résultats liés aux programmes d'actions de l'Agence.
- pour l'ADEME, il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement le territoire.

Concrètement, l'ADEME pourrait apporter, dans un premier temps, une aide maximale de 50% avec une assiette maximale de 30 000 € pour un diagnostic territorial de gaz à effet de serre. La Région pourrait cofinancer cette action. Ensuite d'autres aides seront accordées s'agissant de l'accompagnement de la démarche.

Un territoire, comme celui de Caen-Métropole à forte dominante urbaine ne peut rester à l'écart d'une telle réflexion qui va devenir de règle. Il est bien évident que notre Syndicat en aura besoin dans le cadre du SCoT.

Il avait été envisagé lors du dernier Bureau d'organiser une réunion d'information et de sensibilisation sur les enjeux climatiques et énergétiques. Cette réunion, qui devait se dérouler fin mars, et qui était destinée plus particulièrement aux membres du Comité Syndical et du Conseil de développement, est finalement reportée.

Le Syndicat a, par ailleurs, été invité à participer à la réunion d'installation du Comité régional « Agenda 21 ». La réunion d'installation a eu lieu mercredi 13 décembre en présence de Monsieur BRODHAG, Délégué Interministériel au développement Durable venu présenter la stratégie nationale de développement durable et l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux. Les structures porteuses des Pays et des SCoT y étaient invitées afin de les sensibiliser. Monsieur Fleury et Melle Patry représentaient le Syndicat. Cet appel à reconnaissance nécessite que les territoires se soient déjà engagés dans une stratégie de développement durable. Le Pays ne peut actuellement se lancer dans un Agenda 21 mais il peut dès à présent inscrire dans sa démarche une stratégie de développement durable en s'en inspirant. Le Plan Climat Territorial en serait une première étape.

Concernant les autres pistes de réflexion, il pourrait être envisagé de travailler sur deux axes thématiques :

- équipements et services au public
- politique de développement culturel, touristique et de loisirs.

Pour ce faire, il convient de réaliser un diagnostic ciblé sur les services à la population. Ce diagnostic, qui conduit à élaborer un programme d'actions, permettrait :

- de répondre à une demande de plus en plus exigeante et diversifiée,
- de coordonner et optimiser l'action de multiples intervenants
- de valoriser une ressource importante en matière d'emplois
- de renforcer l'attractivité du territoire.

Une proposition pour réaliser ce diagnostic sera présentée lors d'un prochain Bureau.

Les prochaines réunions du Comité syndical devront permettre de faire un point complet sur les actions qui seront mises en place dans le cadre du Pays de Caen et sur les modalités et conditions de la mise en œuvre de la contractualisation. »

Enfin je voudrais évoquer la lettre du Conseil Général nous faisant part du financement d'un poste de catégorie A et d'un demi-poste de secrétaire. Les moyens donnés aux autres Pays ont été divisés par deux puisqu'il y a deux Pays.

Monsieur LEDRAN : « Je me suis permis, en votre nom mais vous en serez d'accord, lors de cette discussion au Conseil Général de donner mon avis, qui était tout à fait défavorable à une telle décision, en argumentant sur un principe d'égalité. Un Pays est un Pays et doit avoir les mêmes moyens.

C'est très injuste à l'égard de Caen-Métropole, sachant qu'elle représente la moitié de la population du Département. C'est encore plus injuste envers le « Pays du Sud », que l'on prétend soutenir en lui donnant encore moins de moyens que les autres alors qu'incontestablement il n'a pas les moyens que nous avons pour conduire cette opération. »

4. Extension du périmètre du Pays à la commune de Le Bû sur Rouvres

Madame LE BRETHON : « Le projet de Charte de Développement du Pays de Caen avait inclus dans son périmètre la commune de Le Bû-Sur-Rouvres. En l'absence de délibération du Conseil Municipal,

cette commune n'a pu faire partie du périmètre du Pays de Caen, fixé par l'Arrêté Préfectoral du 17 juillet 2006.

Par délibération du 17 mars 2006, la commune de Le Bû-Sur-Rouvres rappelle qu'elle a fait le choix de faire partie du Pays de Caen et demandé son adhésion au Syndicat Mixte Caen-Métropole. L'Arrêté Préfectoral du 1er décembre 2006 a entériné cette adhésion. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Syndicat Mixte Caen-Métropole a vu ses compétences élargies au Pays suite à l'Arrêté Préfectoral du 26 décembre 2006.

L'article 2 de cet Arrêté dispose que le Syndicat a désormais compétence pour modifier le périmètre du Pays. Cette nouvelle disposition permet de « caler » le périmètre du Pays sur celui du SCoT qui est aussi celui de notre Syndicat Mixte.

Je vous serais, par conséquent, très obligé de bien vouloir délibérer sur l'extension de périmètre du Pays de Caen à la commune de Le Bû-sur-Rouvres. Outre la cohérence du périmètre, cette extension permet à la commune d'être désormais incluse dans la Charte de Développement Durable du Pays. »

L'extension du périmètre du Pays à la commune de Le Bû sur Rouvres est , à l'unanimité des Membres du Comité Syndical présents ou représentés, adoptée.

5. Approbation de la convention d'ingénierie territoriale avec le Conseil Régional

Madame LE BRETHON : « Dans le cadre du prochain Contrat de Projet Etat-Région, il est prévu un volet « ingénierie ». La Région a toujours fait part de sa volonté de soutenir l'ingénierie territoriale. Le Syndicat a également fait une intervention en ce sens en adressant un courrier au Ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Christian Estrosi.

Le Président du Conseil Régional a transmis le 18 janvier 2007 le projet de convention, établi dans le cadre de la politique de préfiguration du contrat de pays et de soutien à l'ingénierie territoriale.

Pour le Pays de Caen, au titre des crédits « aménagement du territoire », la dotation s'élèvera à 35 000 €, soit 15 000 € pour le poste de directeur + 15 000 € pour le poste de chargé de mission + 5 000 € pour le Conseil de développement. Cette dotation pourra être majorée de 15 000 € si création d'un 2^{ème} poste de chargé de mission.

Conformément à la convention, nous ferons part au Conseil Régional des évolutions qui pourraient intervenir dans les mois à venir, notamment en ce qui concerne le recrutement d'un chargé de mission et le lancement d'études liées aux thématiques du volet territorial.

Le Conseil Régional validera le 2 mars les dotations d'ingénierie 2007 et autorisera son Président à signer les conventions à l'occasion d'une manifestation organisée le 8 mars.

Compte tenu de la nécessité de faire part de l'accord du Syndicat avant le 5 février, au vu des enjeux, et dans la mesure où il n'appelait pas d'observations particulières, j'ai retourné signé le projet de convention en signalant qu'il serait inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur ce projet de convention et m'autoriser à le signer. »

A l'unanimité, délégation est donnée au Président pour signer la convention d'ingénierie territoriale avec le Conseil Régional.

6. Création d'un 2^{ème} poste de chargé de mission « Pays »

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat avait su anticiper au mois de juillet dernier sur la création du Pays de Caen en décidant de recruter sur le poste de M. DELBOS, parti rejoindre l'AUCAME, un chargé de mission Pays. Ainsi le Syndicat a pu disposer dès le 1^{er} novembre de la présence d'Emilie PATRY afin de travailler sur le volet territorial du futur Contrat de Projet Etat-Région.

En conséquence, le Syndicat paie, aujourd'hui, la totalité de son salaire. Compte tenu du projet de Convention d'ingénierie territoriale, 50% de son poste pourra être financé.

Compte-tenu de l'enjeu que représente le Pays, il convient que le Syndicat dispose d'une équipe à la hauteur de ses ambitions, permettant au-delà de la préparation du Contrat, d'aider les communautés et les communes membres dans leurs projets de développement mais aussi afin de favoriser leur cohérence à l'échelle du territoire.

Sans imputation budgétaire supplémentaire, un deuxième chargé de mission financé également à 50% par la Région, pourrait donc être recruté en CDD avec un profil en rapport avec les actions du Pays. Le niveau de la rémunération serait fixé par référence à la grille des attachés et en fonction de son niveau de diplôme et de son expérience. Le Bureau a donné son accord lors de la réunion du 15 décembre.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur la création du deuxième poste de chargé de mission Pays. »

La création d'un deuxième poste de chargé de mission « Pays » est, à l'unanimité des Membres du Comité Syndical présents ou représentés, adoptée.

7. Orientations budgétaires 2007

Madame LE BRETHON : « Depuis l'exercice 2002, le Budget s'appuie sur une contribution de 1 € par habitant.

La participation des communes et des E.P.C.I. se fait sur la base suivante : 2/3 au prorata de la population, 1/3 au prorata du potentiel fiscal

Dans le Budget primitif 2006, la cotisation des communes s'est élevée à 327 784 € mais l'année 2006 a vu une importante extension du périmètre du Syndicat avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Cingal et des trois communes suivantes : Soignolles, Urville, Le Bû-Sur-Rouvres. Le Syndicat compte désormais 143 communes pour une population, compte tenu du dernier recensement complémentaire de 340 231 habitants soit un accroissement de 12 447 habitants.

Il faut également noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2007, le Syndicat a pris la compétence "Pays".

Les Orientations Budgétaires s'appuient donc sur les éléments suivants :

- Au niveau des recettes :

La contribution des Collectivités Membres s'élèvera à environ 340 231 € si l'on maintient la contribution de 1 € par habitant. (Tableau en P.J.)

La subvention accordée par l'Etat pour l'élaboration du SCoT :

- 219 464 € pour l'année 2006 sur une subvention totale de 289 550 € TTC.

La subvention du Département pour l'élaboration du SCoT :

- Elle devrait s'élever à 100 000 €HT.

La subvention de la Région :

- Pour l'ingénierie Pays : Une somme de 50 000 €TTC est attendue.

Soit un total de l'ordre de 710 000 €TTC auquel s'ajoutera l'excédent 2006 de l'ordre de 400 000 €

Il faut avoir conscience que les subventions de l'Etat et du Département sont accordées pour toute l'élaboration du SCoT, impression et diffusion du document comprises. Elles ne seront donc pas renouvelables et seront utilisées pour le financement du SCoT.

Comme l'a fait le Syndicat en vue de lancer le SCoT, il est bon qu'il se constitue un fonds de réserve pour aller jusqu'à l'approbation du document et au-delà., sachant qu'il est prévu, dans le plan de financement, un versement de 0,20 € par habitant et par an à compter de la 5^{ème} année de fonctionnement de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Au niveau des dépenses:

- *La rémunération du personnel* : le Syndicat compte désormais 5 collaborateurs. Son effectif passerait à 6 avec le recrutement d'un chargé de mission. Les dépenses de personnel représentaient un peu moins de 50% des dépenses de fonctionnement en 2006.
- *La participation annuelle au fonctionnement de l'AUCAME* : constitue la deuxième grosse dépense soit 170 050 €
- *Le fonctionnement de la structure* : il s'agit des dépenses courantes liées à ce fonctionnement. L'élaboration du SCoT nécessitera de prévoir une augmentation pour les frais de réception, de documentation, de communication.
- *Les études, liées au Pays et éventuellement au SCoT*
- *L'investissement* : il s'agit essentiellement du renouvellement du matériel informatique, audio et vidéo, de photocopies et à l'acquisition de mobilier lié à l'agrandissement de la structure.

Dans ce poste, il sera peut être nécessaire de conforter le site Internet.

Le Budget primitif permettra de définir la ventilation entre ces différents postes. »

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Je voulais juste aborder un point de détail et pour être parfaitement cohérent avec la demande de subvention que nous avons adressé à l'Etat pour prendre en compte les études du SCoT. La somme de 170 050 euros peut-elle être présentée comme une participation au fonctionnement de l'Agence ou ne s'agit-il pas de frais d'études SCoT ? »

Madame LE BRETHON : « Nous allons regarder cela mais j'insiste pour que les dépenses de l'Agence restent mesurées. »

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Oui, tout à fait. »

Madame LE BRETHON : « Plus d'autres questions ? Je clos ce débat sur les orientations budgétaires. »

8. Questions diverses

Madame LE BRETHON : « Y en a-t'il ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous remercie et je passe la parole à Monsieur PICHON. »

Monsieur PICHON : « Je vous invite à prendre le pot de l'amitié.»

Le Président

Brigitte LE BRETHON